

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT PROPOSÉE AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES  
COMPTES PUBLICS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES INTITULÉ « LA GESTION DES URGENCES  
DANS LES COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS »**

**Introduction**

Le gouvernement du Canada remercie le Comité pour cette étude critique et il accepte les sept recommandations, en plus d'accepter de présenter la majorité des rapports demandés conformément aux échéanciers établis. Le gouvernement du Canada continuera de démontrer son engagement ferme à l'égard de cette question importante en collaborant avec les partenaires des Premières Nations afin d'appuyer leurs efforts visant à développer des collectivités plus résilientes face aux situations d'urgence.

Le gouvernement du Canada salue l'attention accordée par le Comité à la question importante de la préparation aux urgences. Les communautés des Premières Nations sont touchées de façon disproportionnée par la fréquence et l'intensité grandissantes des situations d'urgence découlant des changements climatiques. Le gouvernement du Canada est déterminé à travailler avec les collectivités des Premières Nations, en tant que partenaires à part entière et égale, pour veiller à ce qu'elles puissent s'adapter aux changements climatiques et atténuer les risques connexes.

Le gouvernement soutient le droit à l'autodétermination des peuples autochtones et continuera de travailler en collaboration avec ses partenaires pour améliorer l'accès à des services de qualité et aider les communautés à mieux se préparer et faire face aux situations d'urgence, à atténuer les effets de celles-ci et à s'en remettre. Conformément aux responsabilités du gouvernement du Canada à l'égard des terres des réserves, le Programme d'aide à la gestion des urgences (PAGU) de Services aux Autochtones Canada fournit des ressources pour gérer les urgences directement aux communautés des Premières Nations vivant dans des réserves et à d'autres bénéficiaires admissibles.

Le 15 novembre 2022, le rapport de la vérificatrice générale du Canada (VG) sur la gestion des urgences dans les communautés des Premières Nations a été déposé au Parlement. Ce rapport contenait sept recommandations qui mettent en lumière d'importantes lacunes dans les efforts de Services aux Autochtones Canada (SAC) pour soutenir la gestion des urgences dans les communautés des Premières Nations.

**Comité directeur de SAC sur les mesures à prendre pour donner suite aux recommandations présentées par la vérificatrice générale du Canada quant à la gestion des urgences**

Presque toutes les recommandations contenues dans ce rapport, qui est une étude du rapport de 2022 de la VG intitulé *La gestion des urgences dans les collectivités des Premières Nations*, expriment le besoin pour SAC de travailler en collaboration avec les Premières Nations. En partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations (APN), un comité directeur a été mis sur pied pour servir de forum pour l'élaboration conjointe entre SAC et les Premières Nations. Précisément, le comité directeur fournira aux membres des collectivités qui ont des connaissances professionnelles de la gestion des urgences dans le contexte des Premières Nations. Cet organisme consultatif formé de 12 professionnels de la gestion des urgences des Premières Nations a été lancé le 12 octobre 2023, et il se réunit toutes les deux semaines. L'occasion de présenter des commentaires sur la réponse de SAC au rapport de la VG. Les membres ont l'occasion de présenter des commentaires sur la réponse de SAC au rapport de la VG afin d'améliorer les résultats pour les collectivités des Premières Nations.

**Recommandation 1 :**

*Que d'ici le 15 janvier 2024, Services aux Autochtones Canada doit présenter au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport expliquant les progrès réalisés par le Ministère, en collaboration avec les Premières Nations, dans l'identification des risques liés aux situations d'urgences, les coûts rattachés à leur prévention et ceux liés à une potentielle intervention. Un rapport final devra aussi être présenté, expliquant la nouvelle approche pour allouer le financement aux projets conformément à ce recensement des besoins*

*et risques. Le rapport final doit aussi confirmer la mise en œuvre de la nouvelle approche et des mesures de financement d'ici le 30 avril 2024.*

**Réponse :**

Dans le rapport de l'automne 2022 de la VG intitulé « *La gestion des urgences dans les collectivités des Premières Nations* », on constate que SAC n'utilisait pas une approche fondée sur les risques pour veiller à ce que le financement vise les collectivités des Premières Nations où les besoins sont le plus grand. Il y est recommandé que SAC collabore avec les Premières Nations pour mettre en œuvre une approche fondée sur les risques pour éclairer la planification de ses programmes et les décisions quant aux investissements à faire dans le cadre des activités de préparation et d'atténuation afin d'optimiser les mesures de soutien offertes aux collectivités les plus à risque d'être touchées par des urgences.

Le gouvernement a accepté cette recommandation, soulignant son engagement à mettre en œuvre une approche fondée sur le risque pour éclairer les décisions de financement.

Le gouvernement est d'accord avec cette recommandation et a déjà transmis un rapport provisoire au Comité permanent des comptes publics, le 15 janvier 2024, pour décrire les progrès réalisés (la lettre en annexe A). SAC a aussi accepté de présenter un rapport définitif d'ici le 30 avril 2024 pour expliquer sa nouvelle approche d'affectation du financement par projet et pour confirmer sa mise en œuvre.

**Recommandation 2 :**

*SAC doit présenter au Comité des rapports montrant le nombre de projets d'atténuation structurelle financés au cours de l'exercice financier précédent dans les collectivités des Premières Nations, et pour quel montant, ainsi que l'arriéré de projets d'atténuation structurelle qui n'ont pas encore été financés d'ici le 30 avril de chaque année de 2024 à 2028.*

**Réponse :**

Dans le Rapport 8 (*La gestion des urgences dans les collectivités des Premières Nations*), la VG affirme qu'en date de mai 2022, il y avait 112 projets d'atténuation structurelle non financée et 72 propositions de projets en attente d'un examen visant les Premières Nations au pays.

Le gouvernement a accepté la recommandation du BVG de travailler avec les collectivités des Premières Nations pour s'attaquer à l'arriéré de projets d'atténuation structurelle admissibles, mais pas encore financés, ainsi qu'à l'arriéré des projets d'atténuation structurelle qui n'ont pas été examinés afin d'affecter efficacement des ressources pour réduire les répercussions des urgences sur les collectivités des Premières Nations.

- Après avoir réalisé l'examen préliminaire des projets d'atténuation structurelle non financés en novembre 2023, il a été déterminé que 52 projets sont encore prioritaires pour les collectivités des Premières Nations, associés à un coût total estimé d'environ 96,3 millions de dollars.
- SAC étudie actuellement les 72 projets d'atténuation structurelle en attente d'un examen pour déterminer s'ils sont admissibles. Lorsque l'examen sera terminé, la priorité des projets sera déterminée et ils seront intégrés au processus du Plan d'investissement dans l'infrastructure des Premières Nations (PIIPN).

Comme l'indique la réponse de la direction et le plan d'action produits pour donner suite au rapport de la VG, le gouvernement est déterminé à mener à bien les projets d'atténuation structurelle qui n'ont pas encore été financés ou examinés.

Le gouvernement accepte de présenter un rapport annuel sur les progrès au Comité permanent des comptes publics de 2024 à 2028. Dans le rapport, il sera inclus le nombre de projets d'atténuation structurelle financés dans les collectivités des Premières Nations, le montant affecté par SAC à ces projets au cours de l'exercice précédent ainsi que le nombre de projets, parmi ceux identifiés dans le rapport de la VG, qui sont encore non financés ou qui

n'ont pas encore fait l'objet d'un examen. Cependant l'échéance proposée du 30 avril, pour la présentation du rapport annuel sur les progrès, n'est pas optimale puisqu'elle ne correspond pas au cycle de présentation des rapports sur les dépenses réelles du gouvernement du Canada. Le ministère recommande de repousser la date de livraison du rapport annuel au 15 juillet, puisqu'il s'agit d'une date ultérieure à la signature de la lettre de déclaration par les responsables ministériels (c.-à-d., sous-ministre et dirigeant principal des finances) et qu'à ce moment les dépenses seront qualifiées de finales.

### **Recommandation 3 :**

*SAC doit présenter au Comité un rapport indiquant si les plans ministériels et régionaux de gestion des urgences ont tous été mis à jour d'ici le 31 janvier 2024.*

### **Réponse :**

La VG a constaté que SAC n'avait pas de plans ministériels et régionaux de gestion des urgences à jour, comme l'exige la *Loi sur la gestion des urgences*. Elle a recommandé que SAC mette régulièrement à jour les plans ministériels et régionaux de gestion des urgences et prenne des mesures immédiates pour élaborer des plans régionaux de gestion des urgences dans les trois régions qui n'en ont pas.

Le gouvernement a accepté la recommandation, soulignant son engagement, en collaboration avec les Premières Nations, de procéder à l'examen et à la mise à jour du Plan national de gestion des urgences et des plans régionaux.

Le gouvernement a présenté un rapport au Comité permanent des comptes publics, le 15 janvier 2024. (la lettre en annexe A.)

### **Recommandation 4 :**

*SAC doit présenter au Comité un rapport sur les changements au nombre de coordonnateurs de la gestion des urgences et les raisons pour ces changements d'ici le 30 avril 2024.*

### **Réponse :**

La VG a constaté que bien que SAC avait octroyé 26,9 millions de dollars aux collectivités et aux organisations des Premières Nations pour l'embauche d'environ 190 personnes qui coordonnent la gestion des urgences (à temps plein ou à temps partiel), le Ministère n'avait toutefois pas déterminé le nombre de personnes supplémentaires dont auraient besoin les Premières Nations pour assurer la coordination de la gestion des urgences. La VG a recommandé que SAC détermine le nombre requis de coordonnatrices et de coordonnateurs de la gestion des urgences et qu'il fournisse du financement pour ces postes en fonction des risques et des besoins pour s'assurer que les Premières Nations maintiennent la capacité de gérer les urgences.

Le gouvernement a accepté cette recommandation de la VG et il cherche d'autres occasions d'appuyer un nombre supplémentaire de postes dans les collectivités des Premières Nations, en fonction du risque.

Le gouvernement accepte de présenter un rapport le 30 avril 2024 sur les changements au nombre de coordonnateurs de la gestion des urgences et les raisons pour ces changements.

Services aux Autochtones Canada a un budget annuel de 12,96 millions de dollars pour appuyer les postes de coordonnateur de la gestion des urgences (CGU) au sein des collectivités des Premières Nations et des conseils tribaux. Ce financement a été introduit en 2019 pour appuyer la création de 96 postes nominaux de CGU, financés chacun à 135 000 \$. Ce montant vise à couvrir le salaire, la formation, les déplacements et les autres frais d'administration associés au poste. Dans certaines régions, ces postes sont aussi connus comme des directeurs de la gestion des urgences ou des coordonnateurs des mesures d'urgence. Lors de leur introduction, ces postes ont été attribués sur une base régionale en fonction de la formule de financement du PAGU. Cette formule permet de diviser le financement entre les régions en fonction de facteurs

comme la population des Premières Nations, le nombre de collectivités, le coût des situations d'urgence par le passé et la fréquence antérieure des urgences.

Afin de tenir compte des besoins et des intérêts précis des Premières Nations dans chaque région, l'octroi de ce financement a varié de région en région. Puisqu'il y a plus de collectivité des Premières Nations que de postes financés, diverses stratégies ont évolué pour tirer un maximum de bénéficiaires possibles dans le plus grand nombre de collectivités. Dans certaines régions, le financement des postes de CGU est divisé afin de créer plusieurs postes à temps partiel à partir du poste nominal. Dans d'autres cas, les postes de CGU se retrouvent au sein des conseils tribaux qui fournissent alors les services à chacune des collectivités membres.

#### **Recommandation 5 :**

*SAC doit présenter au Comité des rapports sur les ententes multilatérales sur les services de gestion des urgences avec les Premières Nations et les provinces et territoires, sur les ententes de lutte contre les feux de forêt, et sur l'établissement de normes de services en matière d'évacuation d'ici le 30 avril de chaque année de 2024 à 2027.. De plus, le Comité encourage fortement SAC à élaborer des normes de service au plus tard en avril 2025, plutôt que d'ici l'échéance contenue dans son plan d'action (avril 2027).*

#### **Réponse :**

La VG a constaté que le Ministère n'avait pas établi des ententes sur les services de gestion des urgences qui visent toutes les collectivités des Premières Nations. De plus, la VG a constaté que le Ministère n'avait pas établi d'entente multilatérale sur les services de gestion des urgences entre lui-même, les Premières Nations et les provinces ou les autres fournisseurs de services. Aussi, la VG a déterminé que les ententes de lutte contre les feux de forêt ne visaient pas toutes les Premières Nations. Finalement, la VG a constaté que SAC avait établi des normes de services en matière d'évacuation dans une région seulement. Dans le rapport, il est recommandé que SAC établisse des ententes sur les services de gestion des urgences et des ententes de lutte contre les feux de forêt qui visent toutes les Premières Nations, dans toutes les régions. La VG a aussi recommandé que SAC établisse d'un commun accord avec les partenaires des normes de services en matière d'évacuation dans les régions où il n'y a pas de telles normes et qu'il accroisse le soutien aux approches de gestion des urgences menées par les Premières Nations.

Le gouvernement a accepté la recommandation de la VG, soulignant son engagement à faire progresser les travaux en partenariat avec les Premières Nations et les partenaires de la gestion des urgences afin d'établir des accords détaillés de services de gestion des urgences. Ces accords incluront des normes de service adoptées d'un commun accord et un soutien accru aux approches de gestion des urgences menées par les Premières Nations.

Le gouvernement accepte la demande du Comité et il lui fournira un rapport sur les progrès d'ici le 30 avril 2024 pour ce qui est des ententes multilatérales sur les services de gestion des urgences conclues avec les Premières Nations et les provinces et territoires. Il a aussi accepté de faire le point sur les ententes de lutte contre les feux de forêt et l'élaboration des normes de service en matière d'évacuation. Un rapport sur les progrès réalisés sera présenté d'ici le 30 avril 2025, et inclura les détails sur les normes de service élaborées, et il sera suivi par d'autres rapports de ce type avant le 30 avril 2026 et le 30 avril 2027.

Actuellement, le gouvernement a huit ententes bilatérales sur les services de gestion des urgences avec des gouvernements provinciaux et territoriaux et des organisations non gouvernementales comme la Croix-Rouge canadienne. Ces ententes ont été mises en place pour procurer un appui aux Premières Nations durant des situations d'urgence comparables. Cet appui peut prendre la forme d'un soutien lors d'évacuations, comme la fourniture de denrées alimentaires, d'hébergement, de services de transport et d'une aide à la réintégration dans la communauté par la suite.

Le gouvernement prend des mesures concrètes pour transformer la gestion des urgences par les Premières Nations, notamment en mettant en place de nouvelles ententes multilatérales

sur les services de gestion des urgences. La négociation de ces ententes de service fait intervenir dès le départ les Premières Nations à titre de partenaires égaux et à part entière, ce qui permettra d'arriver à des ententes représentatives de leur vision et de leurs aspirations selon leur contexte particulier. Ce contexte déterminera le degré de soutien que chaque ordre de gouvernement apportera aux Premières Nations durant des situations d'urgence, en mettant l'accent sur la promotion de l'autodétermination des Premières Nations.

Le gouvernement du Canada a cerné des possibilités de concertations avec les Premières Nations et les gouvernements provinciaux et territoriaux dans toutes les régions, pour chacune desquelles une feuille de route a été établie en vue de parvenir à des ententes de service multilatérales. Le gouvernement continuera d'accorder la priorité à l'établissement des ententes de manière à soutenir, à terme, le droit à l'autodétermination des Premières Nations.

Des stratégies propres à chaque région sont en train d'être conçues pour favoriser l'adhésion aux nouvelles ententes de service multilatérales, à la lumière des consultations directes tenues avec les Premières Nations dans chaque région. Ces consultations directes permettront au gouvernement du Canada de mieux adapter son approche en fonction des orientations et des priorités des Premières Nations. Pour y parvenir, SAC a établi des plans de mobilisation régionaux, et du financement est offert pour les consultations dirigées par les Premières Nations. Par exemple, en 2022-2023, le gouvernement du Canada a accordé 1,8 million de dollars aux Premières Nations, aux conseils tribaux et aux organisations autochtones représentatives en Saskatchewan et au Manitoba pour qu'ils mènent les consultations auprès de leurs membres sur leur vision de la gestion des urgences et établissent leurs propres propositions et modèles pour la gestion des urgences dirigée par les Premières Nations.

Le gouvernement rencontre régulièrement des partenaires pour discuter des résultats de ces consultations. Tout au long de 2024-2025, de nombreuses discussions sur la gestion des urgences sont prévues dans tout le pays et permettront au gouvernement du Canada de mobiliser encore plus les partenaires en vue d'établir en concertation de nouvelles ententes de service multilatérales. Le gouvernement du Canada continue de cerner les possibilités de consulter les Premières Nations et les gouvernements provinciaux et territoriaux dans toutes les régions et d'accorder la priorité à l'établissement des ententes de service multilatérales de manière à soutenir, à terme, le droit à l'autodétermination des Premières Nations.

#### **Recommandation 6 :**

*SAC doit présenter au Comité un rapport expliquant les nouveaux indicateurs utilisés par le Programme d'aide à la gestion des urgences pour mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs de développement durable des Nations Unies d'ici le 31 mars 2024.*

#### **Réponse :**

La VG a constaté qu'il n'existe pas pour le PAGU des indicateurs de rendement qui permettraient de mesurer les progrès par rapport aux objectifs de développement durable. La VG a recommandé que SAC élabore des indicateurs de rendement lui permettant de mesurer les progrès par rapport aux objectifs de développement durable des Nations Unies.

Le gouvernement a accepté cette recommandation, soulignant son engagement à améliorer les indicateurs de rendement du programme afin de mieux mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs de développement durable des Nations Unies.

Le gouvernement accepte de présenter un rapport sur les progrès d'ici le 31 mars 2024 dans lequel il expliquera les nouveaux indicateurs utilisés par le PAGU..

Lorsque la VG a réalisé sa vérification, il y avait 60 indicateurs de rendement pour le Programme d'aide à la gestion des urgences. À la suite du retrait de certains indicateurs, il n'en reste plus que huit. Après une évaluation méticuleuse, 52 indicateurs ont été retirés sur la base de facteurs comme l'absence de source de données fiables, la redondance et la pertinence en lien avec le programme Fonds de soutien aux communautés autochtones, qui a pris fin.

À la lumière de ces constatations, SAC a mené une initiative stratégique pour aligner les huit indicateurs du programme subsistants avec les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD). Ce réalignement permet d'insister sur l'engagement du gouvernement à l'égard d'un cadre global, en mettant l'accent sur des ODD précis, notamment l'objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde; l'objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge; l'objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation; l'objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables; et l'objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Pour rendre encore plus exhaustive l'évaluation de notre programme, SAC participe activement à l'élaboration de nouveaux indicateurs visant divers aspects du Programme d'aide à la gestion des urgences. Il faut notamment examiner attentivement chaque domaine pour obtenir une bonne compréhension globale qui s'harmonise parfaitement avec les résultats du programme. En étroite collaboration avec l'équipe des programmes, SAC évalue les sources actuelles de données et cerne les domaines pour lesquels il faut créer de nouveaux indicateurs significatifs.

L'objectif est d'élaborer des indicateurs qui s'alignent non seulement avec les ODD de l'ONU, mais qui permettent aussi d'obtenir un portrait nuancé et global des répercussions du programme. En visant divers aspects du Programme d'aide à la gestion des urgences, ces indicateurs contribueront à la réalisation d'évaluations plus vigoureuses des résultats du programme, ce qui facilitera son amélioration continue et son adaptation en fonction de l'évolution des menaces. Tandis que ce processus se poursuit au sein de SAC, l'accent est toujours mis sur la création d'indicateurs de rendement qui correspondent aux normes les plus élevées et qui contribuent à l'efficacité et à la résilience globales du PAGU

Le gouvernement fournira au Comité un rapport sur ces nouveaux indicateurs d'ici le 31 mars 2024.

#### **Recommandation 7 :**

*SAC doit présenter au Comité un rapport, d'ici le 15 janvier 2024, expliquant comment le Ministère :*

- 4) définit le terme « services comparables » pour les Premières Nations;*
- 5) surveille la prestation des services aux Premières Nations pour s'assurer que ces services sont comparables à ceux offerts aux collectivités non autochtones et adaptés sur le plan culturel, et qu'ils répondent aux besoins des groupes marginalisés;*
- 6) cerne et comble les lacunes en assurant le suivi des ententes sur les services de gestion des urgences et en réalisant des exercices visant à tirer des leçons de l'expérience acquise.*

#### **Réponse :**

Le VG a conclu que SAC n'avait pas rempli l'un de ses rôles clés consistant à garantir que les services d'urgence fournis aux Premières Nations étaient comparables à ceux des communautés non autochtones, culturellement appropriés et réponds aux besoins des groupes marginalisés, ainsi qu'à entreprendre des exercices de leçons apprises.

Le gouvernement a accepté cette recommandation, soulignant son engagement, en collaboration avec les Premières Nations, à examiner et à mettre à jour le plan national de gestion des urgences et les plans régionaux du Ministère.

Le gouvernement est d'accord avec la recommandation et a fourni un rapport final au Comité permanent des comptes publics le 15 janvier 2024 (la lettre à l'annexe A).

## **CONCLUSION**

Le gouvernement du Canada remercie le Comité pour son étude du Rapport de la VG et pour les recommandations formulées. Le gouvernement du Canada continuera de démontrer son engagement ferme à l'égard de cette question importante en collaborant avec les partenaires des Premières Nations afin d'appuyer leurs efforts d'atténuation, de préparation, d'intervention et de rétablissement liés aux situations d'urgence dont l'incidence et la gravité ne font qu'augmenter, et ce, dans le but de bâtir des collectivités plus résilientes.

## **ANNEXE A**

### **Lettre du sous-ministre de SAC avec trois rapports soumis le 15 janvier 2024 au Comité permanent des affaires publiques**

John Williamson  
Président  
Comité permanent des comptes publics  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A6

15 janvier, 2024

Monsieur Williamson,

Services aux Autochtones Canada (SAC) a l'honneur de vous présenter en format électronique, dans les deux langues officielles, les rapports du progrès préparés en réponse aux recommandations 1, 3 et 7, demandées avant ou sur le 31 janvier 2024, tirées du rapport du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, intitulé *La gestion des urgences dans les collectivités des Premières Nations*, déposé le 27 novembre 2023.

J'aimerais préfacier notre réponse en notant que *la Comité directeur sur les mesures prises par le SAC pour donner suite aux recommandations de l'audit de performance de la vérificatrice générale du Canada sur la gestion des urgences* informe notre travail afin de répondre aux recommandations dans le rapport de 2022 de la vérificatrice générale (VG) du Canada intitulé, *La gestion des urgences des urgences dans les collectivités des premières Nations*.

Presque toutes les recommandations contenues dans ce rapport, qui est une étude du rapport de 2022 du Bureau du vérificateur général (VG) intitulé *La gestion des urgences dans les collectivités des Premières Nations*, expriment le besoin pour SAC de travailler en collaboration avec les Premières Nations. En partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations, un comité directeur a été mis sur pied pour servir de forum pour l'élaboration conjointe entre SAC et les Premières Nations. Précisément, le comité directeur fournira aux membres des collectivités qui ont des connaissances professionnelles de la gestion des urgences dans le contexte des Premières Nations l'occasion de présenter des commentaires sur la réponse de SAC au rapport de la VG. Cet organisme consultatif formé de 13 professionnels de la gestion des urgences des Premières Nations a été lancé le 12 octobre 2023, et il se réunit toutes les deux semaines.

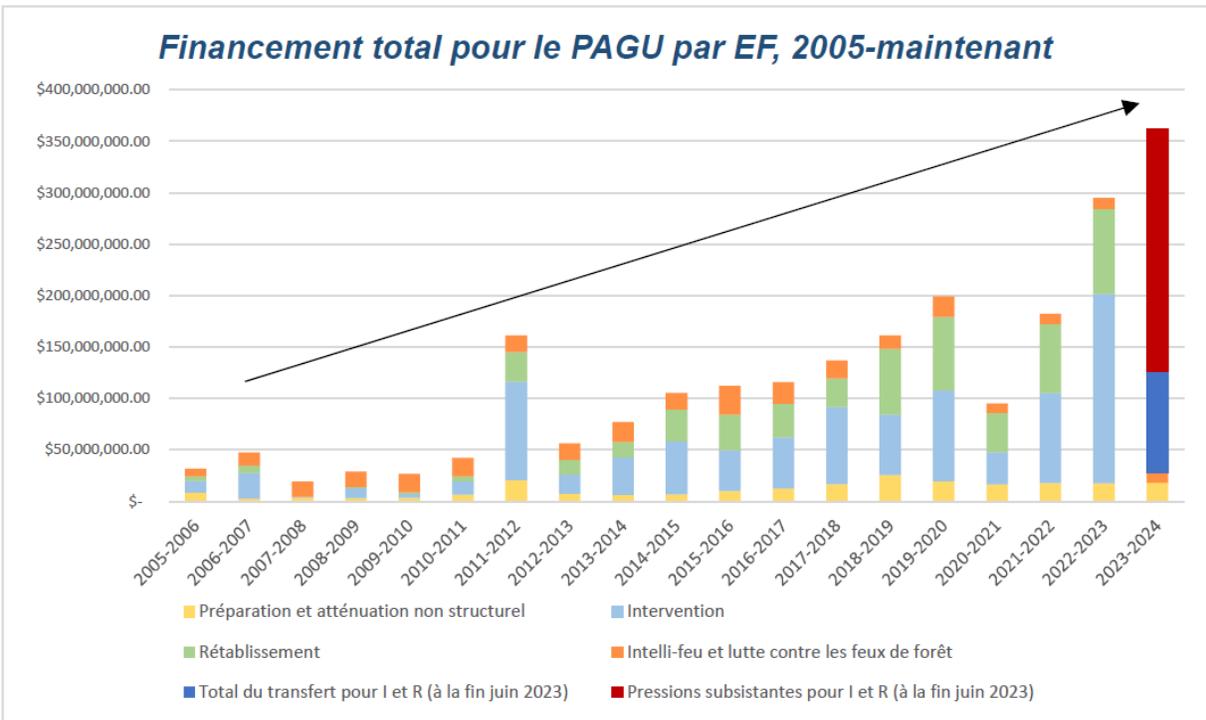
#### **Recommandation 1 : Au sujet de l'affectation des ressources en fonction des risques**

*Que d'ici le 15 janvier 2024, Services aux Autochtones Canada (SAC) doit présenter au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport expliquant les progrès réalisés par le Ministère, en collaboration avec les Premières Nations, dans l'identification des risques liés aux situations d'urgences, les coûts rattachés à leur prévention et ceux liés à une potentielle intervention. Un rapport final devra aussi être présenté au plus tard le 30 avril 2024, expliquant la nouvelle approche pour allouer le financement aux projets conformément à ce recensement des besoins et risques. Le rapport final doit aussi confirmer la mise en œuvre de la nouvelle approche et des mesures de financement.*

#### **Réponse :**

##### **Contexte**

SAC est conscient que selon la tendance, les dépenses pour les activités d'intervention et de rétablissement ont été plus élevées que les dépenses visant les activités de préparation et d'atténuation. Selon les données tirées du rapport de la VG de 2022, les dépenses pour la première catégorie ont été plus de 3,5 fois supérieures que pour la deuxième catégorie, entre 2018-2019 et 2021-2022.



SAC est aussi conscient des bienfaits de rehausser le financement pour les efforts de préparation et d'atténuation, comme il a été illustré dans la Stratégie de sécurité civile pour le Canada publiée en 2019 par Sécurité publique Canada, qui indique que pour chaque dollar investi dans la préparation et l'atténuation, six dollars d'économies peuvent être générés pour les coûts d'intervention et de rétablissement en cas d'urgence. Puisque la fréquence et l'intensité des situations d'urgence ne font qu'augmenter, plus d'efforts doivent être axés sur le volet préparation aux urgences pour non seulement réduire les possibles coûts, mais, ce qui est tout aussi important, pour réduire les répercussions des situations d'urgence et de leurs effets délétères sur la santé mentale et le tissu social dans les collectivités des Premières Nations.

Dans l'ensemble, les communautés des Premières Nations courent un risque beaucoup plus élevé que les communautés non autochtones. Les Premières Nations sont plus susceptibles d'être évacuées à la suite d'une situation d'urgence en raison de leur proximité géographique avec des zones présentant un risque plus élevé d'inondations et d'incendies de forêt, par opposition aux communautés hors réserve. Par exemple, 80 % des communautés des Premières Nations sont situées dans des zones à risque d'incendies de forêt. Selon la Stratégie nationale d'adaptation de 2023, alors que les résidents des réserves représentent un peu plus de 2 % de la population canadienne, ceux-ci forment près de 40 % de toutes les personnes évacuées lors de situations d'urgence. Il est aussi plus difficile pour les collectivités des Premières Nations de se rétablir après les urgences à cause de facteurs socioéconomiques qui peuvent affecter leurs capacités, en plus des effets psychosociaux des évacuations et des possibilités économiques manquées. Cet aspect social du risque met en lumière le fait que, bien que la probabilité qu'une situation d'urgence survienne soit similaire dans une même région, les répercussions dépendent fortement du niveau de vulnérabilité.

### **Mise à jour**

Pour mieux comprendre les approches fondées sur le risque déjà utilisées au niveau régional, SAC a élaboré un sondage et a obtenu des commentaires de la part de tous ses bureaux régionaux. Le sondage démontre que 50 % des régions de SAC utilisent une approche fondée sur le risque pour la prise de décisions sur le financement. Tous les bureaux régionaux de SAC ont nommé le besoin d'adopter une approche plus solide et ciblée qui prend en compte les risques afin de les aider dans la prise de décisions sur le financement, et ce, en tirant profit de la grande variété d'outils et de données disponibles. Finalement, de nombreuses régions ont fait remarquer que l'approche fondée sur les risques doit viser d'abord et avant tout les collectivités des Premières Nations en raison de leur contexte et de leurs circonstances uniques.

SAC a aussi consulté d'autres ministères pertinents, comme Ressources naturelles Canada (RNCan), Sécurité publique Canada et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) pour élargir les connaissances sur les approches fondées sur le risque qui

sont utilisées. SAC a également contacté les partenaires des Premières Nations pour mieux comprendre leurs réflexions sur une formule potentielle et la manière dont une nouvelle formule répondrait aux besoins de la communauté.

Les données tirées de ces consultations orientent l'approche fondée sur les risques mise à jour utilisée par le Ministère, particulièrement en ce qui a trait à l'identification des catégories qui permettent de cerner les collectivités les plus à risque. SAC élabore une nouvelle approche fondée sur le risque qui est plus solide et exhaustive en mettant à profit les données et les outils existants, comme les prévisions en matière d'inondations et d'incendies de forêt, ainsi que des données socioéconomiques, démographiques, géographiques et historiques. Avec cette approche, on cherche à maximiser l'efficacité du financement visant les mesures d'atténuation et de préparation en mettant l'accent sur les collectivités des Premières Nations qui courent le plus grand risque d'être touchées par des situations d'urgence.

Par exemple, SAC a dressé une liste des communautés des Premières Nations les plus à risque. Grâce à cette liste, l'accent peut être mis non seulement sur le contexte actuel, mais il est aussi possible de mettre les données en perspective, d'un point de vue socioéconomique, pour comprendre la capacité d'intervention que pourrait avoir une collectivité en cas d'urgence. Un des principaux piliers de la nouvelle approche est un outil préexistant : l'Indice des risques climatiques (IRC). Il a été élaboré par le Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada en utilisant les données accessibles sur les prévisions tirées de sources comme Ressources naturelles Canada ainsi que de la base de données du Programme d'aide à la gestion des urgences (PAGU) de SAC qui contient plus de 15 ans de renseignements sur les situations d'urgence survenues dans les collectivités des Premières Nations. En fin de compte, cet outil fournit un indice quantifié des risques pour diverses situations d'urgence, comme les inondations et les incendies de forêt, pour chaque collectivité des Premières Nations.

Pour mettre en œuvre cette approche, il faut d'abord et avant tout obtenir la participation des Premières Nations. Le Ministère discute de la nouvelle approche fondée sur les risques avec le comité directeur et d'autres partenaires pour s'assurer que l'approche qui sera mise en œuvre répond aux défis que les Premières Nations ont soulignés lors de la mobilisation et aux préoccupations incluses dans le rapport du vérificateur général. Cette approche a été présentée à deux occasions en décembre 2023 au Comité directeur codirigé par les Premières Nations. Les participants ont notamment parlé du besoin de tenir compte du contexte et des circonstances uniques de chaque collectivité des Premières Nations lors de l'évaluation des risques, ce qui est intégré dans l'approche.

Dès le 1er avril 2024, cette nouvelle approche fondée sur les risques sera mise en œuvre dans toutes les régions de SAC pour orienter les décisions sur le financement. De plus, dans certains bureaux régionaux, on mettra en place un projet pilote dans le cadre duquel un pourcentage du financement actuellement alloué aux activités de préparation et d'atténuation sera réservé aux collectivités les plus à risque. Les résultats de ce projet pilote viendront orienter les programmes dans tous les bureaux régionaux au cours des années subséquentes.

Un rapport définitif dans lequel sera expliquée en détail l'approche fondée sur le risque et qui confirmera la mise en œuvre sera présenté à votre comité d'ici le 30 avril 2023.

### **Recommandation 3 – Au sujet des plans ministériels et régionaux de gestion des urgences**

*Que d'ici le 31 janvier 2024, Services aux Autochtones Canada doit présenter au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport indiquant si les plans ministériels et régionaux de gestion des urgences ont tous été mis à jour.*

#### **Réponse :**

#### **Contexte**

L'article 6 de la *Loi sur la gestion des urgences* (2007) précise les responsabilités en matière de gestion des urgences de chaque ministre responsable d'une institution fédérale devant le

Parlement, c'est-à-dire de déterminer les risques qui sont propres à son secteur de responsabilité ou qui y sont liés, notamment les risques concernant les infrastructures essentielles, et élaborer les plans de gestion des urgences à l'égard de ces risques. Les plans ministériels contribuent à clarifier les rôles et les responsabilités, en plus de répertorier les mesures prises pour appuyer les efforts des Premières Nations visant la préparation, l'intervention et le rétablissement liés aux situations d'urgence.

Comme le précise la vérification menée par la VG, l'actuel plan de gestion des urgences de SAC, achevé en juin 2007, n'a pas été mis à jour depuis afin de refléter le mandat actuel du ministère et son approche de collaboration avec les Premières Nations. Il est notamment question des plans régionaux de gestion des urgences qui étaient soit inexistantes ou soit mis à jour peu fréquemment.

### **Mise à jour**

Au cours de l'été 2023, SAC a mené un examen des plans régionaux de gestion des urgences et a ébauché un modèle que les bureaux régionaux pourraient utiliser lors de l'élaboration et de la révision des plans régionaux. Comme le recommande la VG, le Ministère cherchait à s'assurer que le modèle pour les plans régionaux de gestion des urgences s'harmonise avec le Plan national de gestion des urgences dans les réserves.

À l'été et à l'automne 2023, SAC a examiné et a mis à jour son Plan national de gestion des urgences dans les réserves afin qu'il reflète la structure et le mandat du Ministère, ainsi que la transition vers l'approche de la gestion des urgences tous risques. Pour ce faire, SAC a tenu des séances de mobilisation internes et externes. Le plan révisé reflétera cette approche tous risques, dont deux volets des urgences sanitaires : (1) les urgences de santé publique et (2) les aspects sanitaires des catastrophes naturelles. De plus, le plan mis à jour mettra en évidence le rôle et les responsabilités accrues des directions générales des Communications de SAC par l'entremise d'une approche de communication en cas de crise. Finalement, SAC a validé l'ébauche mise à jour du Plan national de gestion des urgences dans les réserves auprès Sécurité publique Canada, en raison des responsabilités de ce dernier prévues à l'article 4.1 de la *Loi*. Ensuite, SAC communiquera avec le Comité directeur des Premières Nations pour obtenir des commentaires au cours de l'hiver 2024, et puis il publiera le plan national avant le 1er avril 2024, conformément à ce qui est prévu dans la réponse et le plan d'action de la direction de SAC.

Les bureaux régionaux doivent mettre à jour leurs plans régionaux de gestion des urgences d'ici janvier 2024. Aussi, au cours de l'hiver 2024, les régions mobiliseront les partenaires externes au sujet des plans dans le but de les finaliser d'ici le 1er avril 2024. Pendant cette période, les plans, bien que provisoires, seront déjà en vigueur. SAC s'engage aussi à réviser les plans de façon continue, tous les deux ans, ou lorsque surviennent des changements importants qui exigent une mise à jour rapide.

### **Recommandation 7 : – Au sujet de la qualité des services de gestion des urgences**

*Que d'ici le 15 Janvier 2024, SAC doit présenter au Comité un rapport expliquant comment le Ministère :*

- 1) Définit le terme « services comparables » pour les Premières Nations;*
- 2) surveille la prestation des services aux Premières Nations pour s'assurer que ces services sont comparables à ceux offerts aux collectivités non autochtones et adaptés sur le plan culturel, et qu'ils répondent aux besoins des groupes marginalisés;*
- 3) cerne et comble les lacunes en assurant le suivi des ententes sur les services de gestion des urgences et en réalisant des exercices visant à tirer des leçons de l'expérience acquise.*

## **Réponse :**

### **Contexte**

Un des principaux rôles de SAC dans la gestion des urgences est de fournir du financement aux Premières Nations et aux fournisseurs de services (p. ex., provinces, territoires et tierces parties comme la Croix-Rouge canadienne) qui s'occupent ensuite d'offrir des services de gestion des urgences sur le terrain aux Premières Nations. Pour le moment, les rapports présentés par ces fournisseurs de services ne donnent pas à SAC les renseignements nécessaires pour évaluer si les services sont comparables à ceux offerts aux collectivités non autochtones, s'ils sont adaptés sur le plan culturel, s'ils répondent aux besoins des groupes marginalisés ou s'ils incluent des exercices visant à tirer des leçons de l'expérience acquise. C'est pourquoi, pour respecter cette recommandation, il faudra travailler en étroite collaboration avec les fournisseurs de services et les Premières Nations.

Par le passé, le Programme d'aide à la gestion des urgences de SAC s'engageait à veiller à ce que « les Premières Nations aient accès à des services de gestion des urgences comparables à ceux offerts dans les municipalités de leur province respective ayant une taille et des circonstances similaires ». Cela a généralement été interprété comme le fait que le PAGU rembourse les dépenses admissibles pour les services de qualité équivalente ou supérieure à ceux offerts par les provinces et les territoires à l'extérieur des réserves. Cet objectif a été atteint puisque le PAGU rembourse 100 % des dépenses admissibles en fonction de vastes éventails de services admissibles ainsi que les paiements anticipés afin d'assurer que le soutien financier soit en place au cas où on a besoin.

### **Mise à jour**

Dans la réponse et le plan d'action de la direction, SAC a présenté un plan d'action pour donner suite à cette recommandation. Ce rapport fait le point sur les progrès réalisés par SAC, en date de décembre 2023.

1. SAC s'est engagé à travailler avec ses bureaux régionaux pour examiner les pratiques actuelles et déterminer dans quelle mesure les exigences en matière de rapports permettent de surveiller efficacement les services offerts, notamment en ce qui a trait à : la comparabilité avec les services offerts dans les collectivités non autochtones, les services adaptés à la culture, répondre aux besoins des populations marginalisées et les exercices visant à tirer des leçons de l'expérience acquise.

SAC a terminé cet examen et, en exploitant les constatations contenues dans le rapport de la vérificatrice générale, a déterminé que :

- Présentement, les bureaux régionaux de SAC n'ont pas une définition pour des « services de gestion des urgences offerts aux Premières Nations comparables à ceux offerts aux collectivités non autochtones de taille et de circonstances similaires dans une province ou un territoire » et que les fournisseurs de services ne leur transmettent pas de renseignements à savoir si les différents volets des services de gestion des urgences sur le terrain sont comparables à ceux offerts dans les collectivités non autochtones.
- Pour le moment, la majorité des bureaux régionaux de SAC n'évaluent pas si les services de gestion des urgences offerts aux Premières Nations respectent la culture ou répondent aux besoins des groupes marginalisés, quoique certains le font de façon informelle, anecdotique ou au cas par cas. La majorité des bureaux régionaux de SAC réalisent des activités pour tirer des leçons de l'expérience acquise après les urgences, mais il y a place à des améliorations pour ce qui est d'officialiser ce type d'exercice, par exemple en utilisant des méthodes cohérentes, en les enregistrant, en les intégrant dans le cycle de reddition de comptes et en réalisant des analyses pour évaluer les lacunes et trouver des moyens de s'améliorer.

2. SAC s'engage à appuyer les Premières Nations dans l'élaboration de leurs propres normes pour les services de gestion des urgences

En fonction des recommandations faites par les bureaux régionaux et le Comité directeur des Premières Nations, SAC s'attaquera à la question de la comparabilité avec les services offerts dans les collectivités non autochtones en appuyant les Premières Nations afin qu'elles développent à l'échelle régionale leurs propres normes pour les services de gestion des urgences, qui seront intégrées dans les ententes de service multilatérales. Cela permet d'éliminer les préoccupations soulevées par le fait que, en raison des inégalités socioéconomiques et des différences en matière de gouvernance et de responsabilité entre les Premières Nations et les municipalités, l'offre de services comparables (extrants) pourrait ne pas mener à des résultats comparables (résultats). Par exemple, dans une collectivité où l'infrastructure est inadéquate et où il manque de postes de coordonnateur de la gestion des urgences, il est peu probable que le même financement que celui accordé à une municipalité mène aux mêmes résultats. Cela s'harmonise aussi avec le travail de SAC dans d'autres domaines prioritaires clés, dans lesquels des services comparables sont considérés sous l'angle de l'égalité substantielle, c'est-à-dire : les Premières Nations ont accès à des services de gestion des urgences comparables à ceux dans les collectivités non autochtones; les Premières Nations contrôlent leurs services de gestion des urgences; et les Premières Nations peuvent exercer leur droit d'offrir des services de gestion des urgences par le truchement de modèles de prestation des services conçus par elles-mêmes pour répondre à leurs besoins particuliers.

Les ententes de services multilatérales fournissent une opportunité pour les Premières Nations, avec le soutien de SAC et des P/T, d'élaborer des normes de services de gestion des urgences dirigées par les Premières Nations qui sont spécifiques à la région, reflètent les réalités de leur situation socio-économique, sont culturellement appropriées et répondent aux besoins des membres marginalisés de la communauté. Cela dit, étant donné qu'il faudra plusieurs années pour négocier et finaliser des accords multilatéraux, SAC travaille avec le Comité directeur des Premières Nations pour élaborer conjointement des normes de service nationales provisoires afin de garantir que les services d'urgence sont plus adaptés à la culture et répondent mieux aux besoins de groupes marginalisés. SAC invitera les fournisseurs de services à respecter les normes de service provisoires jusqu'à ce que les normes de service dirigées par les Premières Nations soient finalisées grâce à l'élaboration d'accords multilatéraux.

SAC est en train de solliciter des commentaires sur ces normes de service. Il est prévu que des normes de service provisoires pourront être mises en œuvre dès avril 2024.

3. SAC s'est engagé à mobiliser les partenaires des Premières Nations pour obtenir leur opinion sur la meilleure façon de réaliser des activités pour tirer des leçons de l'expérience acquise et pour mesurer si les services d'urgence offerts sont comparables dans les collectivités autochtones, s'ils respectent la culture et s'ils répondent aux besoins des groupes marginalisés. SAC s'est aussi engagé à élaborer un modèle de rapport qui permettrait aux fournisseurs de services de tirer des leçons sur la manière dont les services peuvent être améliorés, notamment en étant mieux adaptés à la culture et en répondant davantage aux besoins des personnes marginalisées.

Tout au long de l'automne 2023, SAC a travaillé avec le Comité directeur des Premières Nations afin d'élaborer conjointement des solutions. À l'aide des conseils offerts par le Comité directeur, ainsi que par certains bureaux régionaux de SAC, le Ministère élabore un guide et un modèle de rapport après action. Ainsi, on élargira et on officialisera les activités visant à tirer des leçons de l'expérience acquise. On demandera aux fournisseurs de services de remplir un rapport après action une fois la situation d'urgence terminée afin de faciliter les évaluations de routine au sujet de ce qui a bien fonctionné, de ce qui peut être amélioré et des prochaines mesures à prendre ou des recommandations. Cela comprendra une évaluation cherchant à savoir si les services offerts étaient adaptés à la culture et s'ils répondaient aux besoins des groupes marginalisés. Les fournisseurs de services seront

encouragés à demander des commentaires des employés des Premières Nations, par exemple les coordonnateurs de la gestion des urgences, au moment de remplir le rapport après action afin de limiter les biais d'auto-évaluation, et aussi respecter les lignes directrices en matière de vie privée et de propriété, contrôle, accès et possession. SAC recommande que le Ministère soit chargé d'examiner tous les rapports pour analyser les tendances générales et les moyens d'améliorations possibles puis de faire rapport aux Premières Nations et aux fournisseurs de services sur une base annuelle.

Il est prévu que le guide et le modèle du rapport après action pourront être mis en œuvre dès avril 2024.

Nous avons confiance que le Comité trouve ces informations utiles pour son travail. Les réponses ci-dessus illustrent l'engagement du gouvernement du Canada à garantir que les communautés des Premières Nations puissent prospérer et être résilientes. Le Ministère s'engage à fournir les autres rapports demandés dans le rapport du Comité dans les délais prescrits.

Pour obtenir plus de détails, veuillez communiquer avec John Beaudoin, directeur principal par intérim, Direction des affaires législatives, parlementaires et réglementaires, Services aux Autochtones Canada, [john.beaudoin@sac-isc.gc.ca](mailto:john.beaudoin@sac-isc.gc.ca); 343-998-2373.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Gina Wilson